Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900237-20251218-DEL_18122025_15-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit décembre deux-mil-vingt-cinq, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SEGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 12 décembre 2025.

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage du compte-rendu : 22 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole **SÉGALEN-HAMON,** Alban **LE ROUX,** Jean-Baptiste **PATAULT,** Marion **PICART**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY,** Philippe **AUZOU**, Laurence **GUÉVEL,** Corinne **GRINCOURT,** Nolwenn **HERVET,** Vanessa **LENOIR,** François **de GOESBRIAND,** Jean-Yves **BRIANT,** Jacques **AUTRET,** Léonie **SIBIRIL,** Yannick **BIHAN,** Yann **HAMON,** Yann **CASTELOOT,** Christophe **REBUFFAUD,** Yannick **LABREUCHE,** Céline **PAUCHET**, Marion **QUERE.**

Avaient donné procuration : NEANT

Secrétaire de séance : Marion **QUERE**

Assistait également : Morgane **SALAUN.**

15. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération de Réhabilitation de la maison du gardien de phare de l'île Louët

Alain **DUIGOU** présente le point.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la maison du gardien de phare de l'île Louët, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme et crédits de paiement conformément à ce qui a été prévu lors du vote du budget primitif 2025.

Cette disposition permet l'étalement budgétaire d'une opération en permettant l'engagement des marchés dans leur totalité mais l'inscription budgétaire de façon pluriannuelle, sur les exercices prévisionnels de réalisation de l'opération, faisant ainsi exception au principe d'annualité budgétaire.

Cette disposition évite donc la mobilisation de crédits et nécessite d'être formalisée par une délibération du Conseil Municipal. Elle peut être ajustée à tout moment, notamment lors de la constatation réelle des crédits consommés sur l'exercice comptable.

Proposition d'APCP :
Opération : Réhabilitation de la maison du gardien de phare de l'île Louët
Autorisation de programme = Coût de l'opération : 703 200 € TTC (y compris les aménagements intérieurs et mobiliers)
Crédits de paiement 2025 (BP 2025) : 300 000 €
Crédits de paiement 2026 : 374 090 €

Un ajustement de l'APCP sera proposé lors du vote du Compte Administratif, une fois les comptes arrêtés et le paiement des factures 2025 réalisé.
Pour mémoire, déjà payé en 2024 : 29 110,37 € (études et acomptes maîtrise d'œuvre).

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources humaines en date du 08 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER	La création d'une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement pour l'opération désignée « réhabilitation de la maison du gardien de phare de l'île Louët »
PRECISER	Que le coût de l'opération est de 703 200 € TTC qu'il est proposé de répartir dans l'APCP de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900237-20251218-DEL_18122025_15-DE

Autorisation de programme	**671 018 € TTC**		
« Réhabilitation de la maison du gardien de phare de l'île Louët »	Crédits 2024	Crédits 2025	Crédits 2026
	29 110 €	300 000 €	374 090 €

AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,
La Maire.